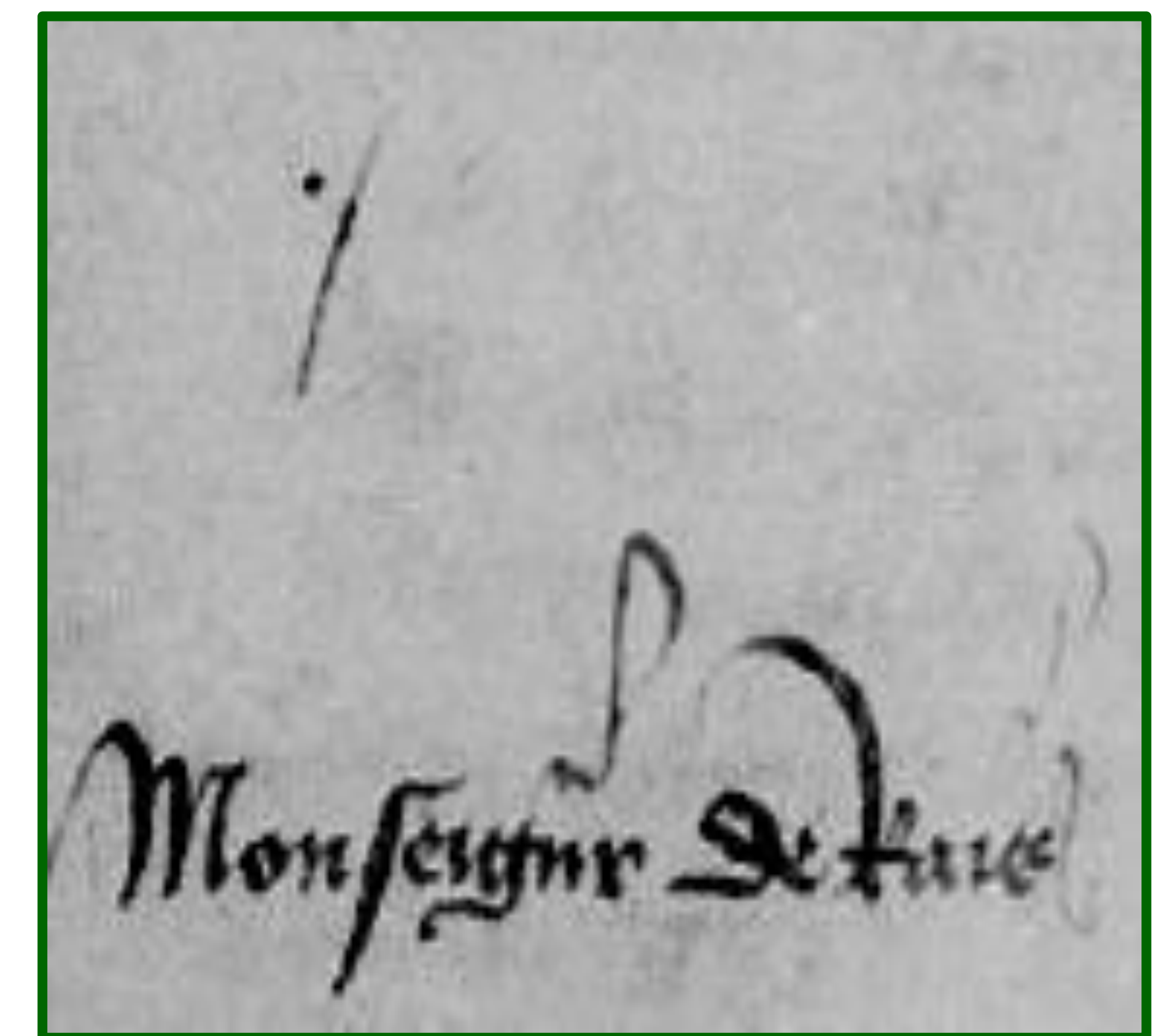


Archives départementales du Loiret, 3E10151, folio 112r.

# Les actes notariés au Moyen Âge: une méthode d'opération

Annick Thibert

Supervisée par Professeure Kouky Fianu (Université d'Ottawa)



Archives départementales du Loiret, 3E10151, folio 145v.

## 1- Résumé

Les marges des registres notariés sont les grandes oubliées des études consacrées à l'histoire du notariat. C'est pourtant là que les notaires inscrivait les détails de leur pratique : prix des actes en deniers, nombre et nature des actes produits, noms des parties, etc. Ces notes marginales ont servi de base pour déterminer les méthodes d'opération de deux notaires d'Orléans en 1437, Guillaume Giraut et Jehan de Recoïn. Pour ce faire, les marges de leurs registres ont été transcrites et comparées. Les différences entre les deux pratiques illustrent la variété et la complexité de l'activité notariale au XV<sup>e</sup> siècle.

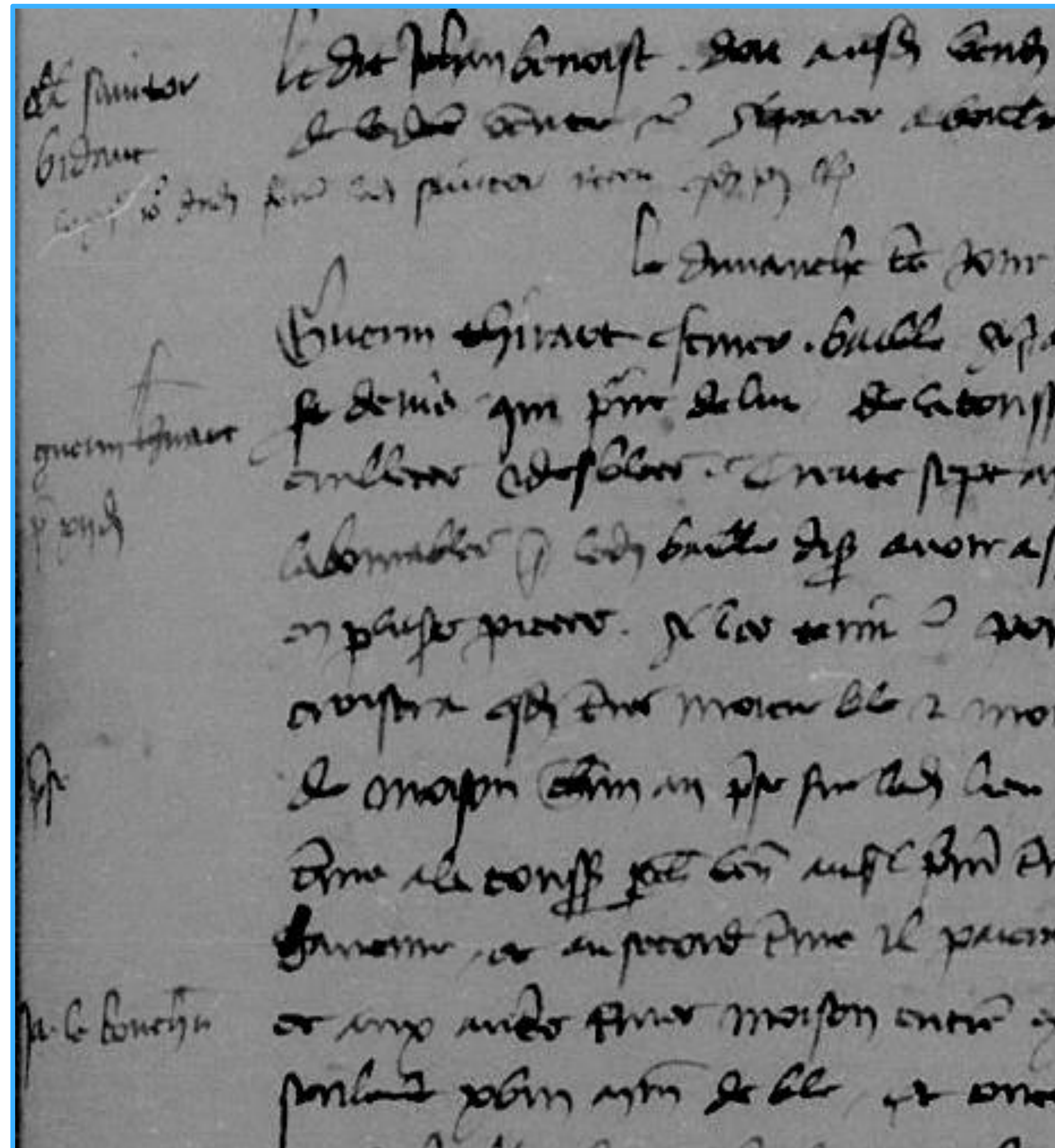
## 2- Une petite introduction

À Orléans, à la fin du Moyen Âge, nul n'était obligé d'aller chez le notaire. Pourquoi alors rechercher une transaction notariée? Surtout que ce n'était pas gratuit. Toutes les entrées des registres notariés résultent de la volonté des parties de mettre leur transaction par écrit et de leur donner un caractère authentique. Cependant, toutes les personnes passant chez le notaire ne repartaient pas avec un acte. Les mentions marginales permettent d'étudier la façon dont les notaires opéraient, notamment à quels moments ils rédigeaient un acte (ou plusieurs) et quel était le coût de ces transactions. Elles donnent également accès à la constitution de réseaux de clients identifiés par le notaire.

## 3- Méthode

Les marges des registres de Giraut et de Recoïn de l'année 1437 ont été lues et transcrites. Elles ont été ajoutées à une base access déjà commencée par d'autres étudiants sous la supervision de l'enseignante d'histoire Kouky Fianu. Puis les données (F., R., /, prix) ont été comparées.

Je tiens à remercier madame Kouky Fianu pour son temps et son aide, ainsi que David Portilla et Catherine Béland-Fortier pour leur contribution au projet. Un merci aussi à l'université d'Ottawa pour l'opportunité. Pour plus d'informations, veuillez me contacter à [athib081@uottawa.ca](mailto:athib081@uottawa.ca)



Archives départementales du Loiret, 3E10138, folio 162r.

## 5- Conclusions

« F. » : Cette note marginale est commune aux deux notaires. Toutefois, Giraut produit plus d'actes que Recoïn, signe d'un statut distinct: Giraut est un notaire à temps plein pour la population générale tandis que Recoïn dessert la haute société occasionnellement.

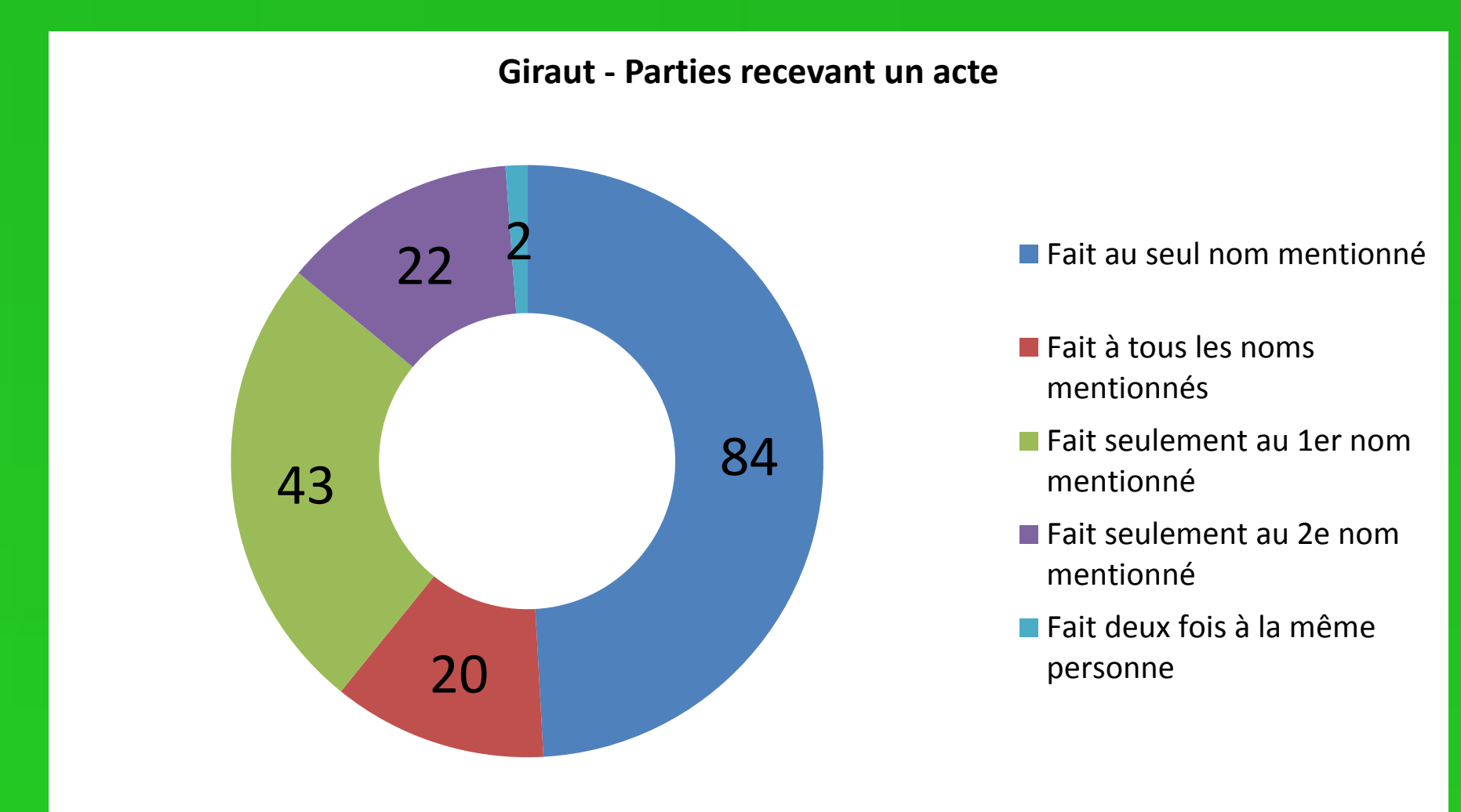
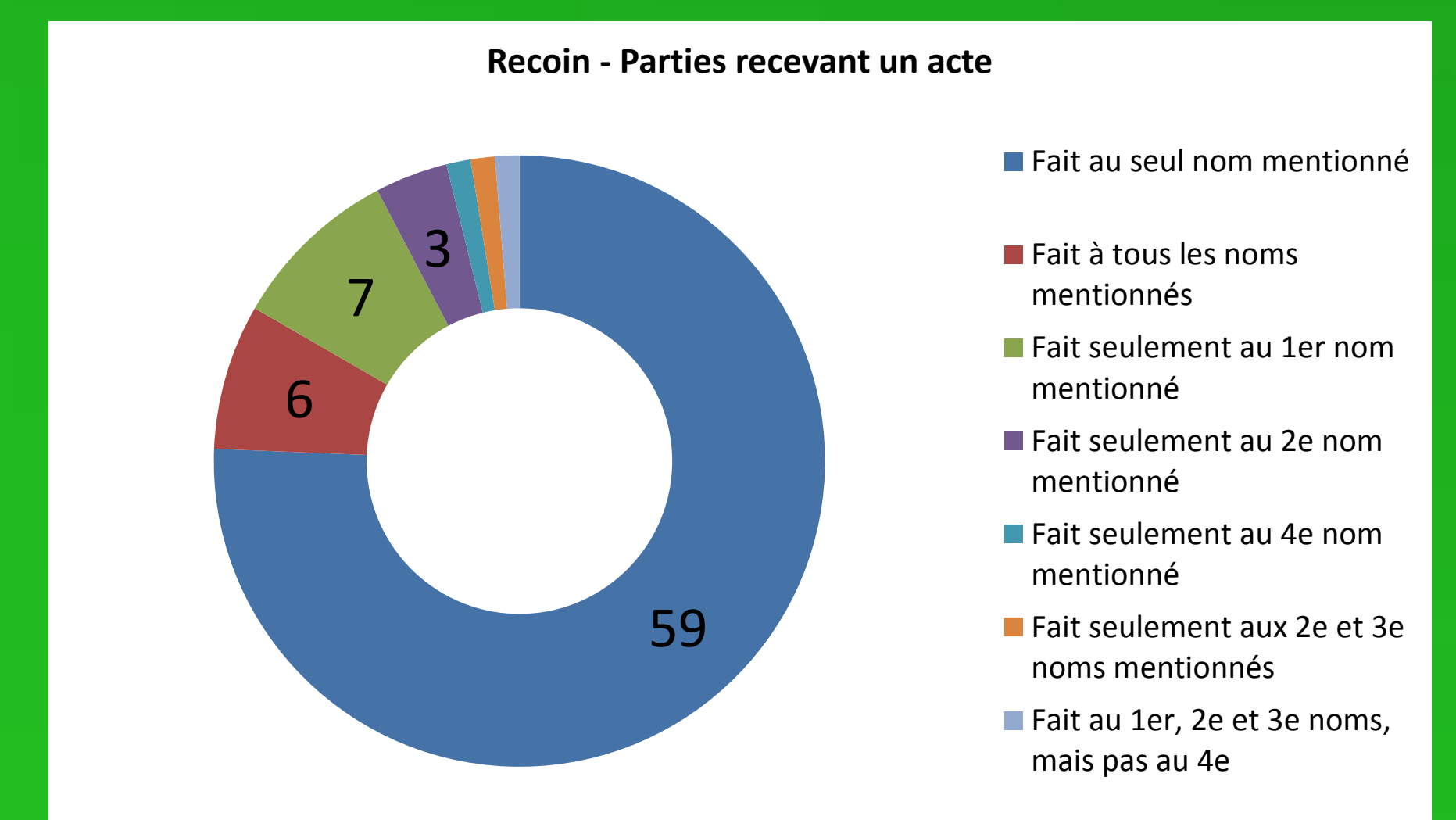
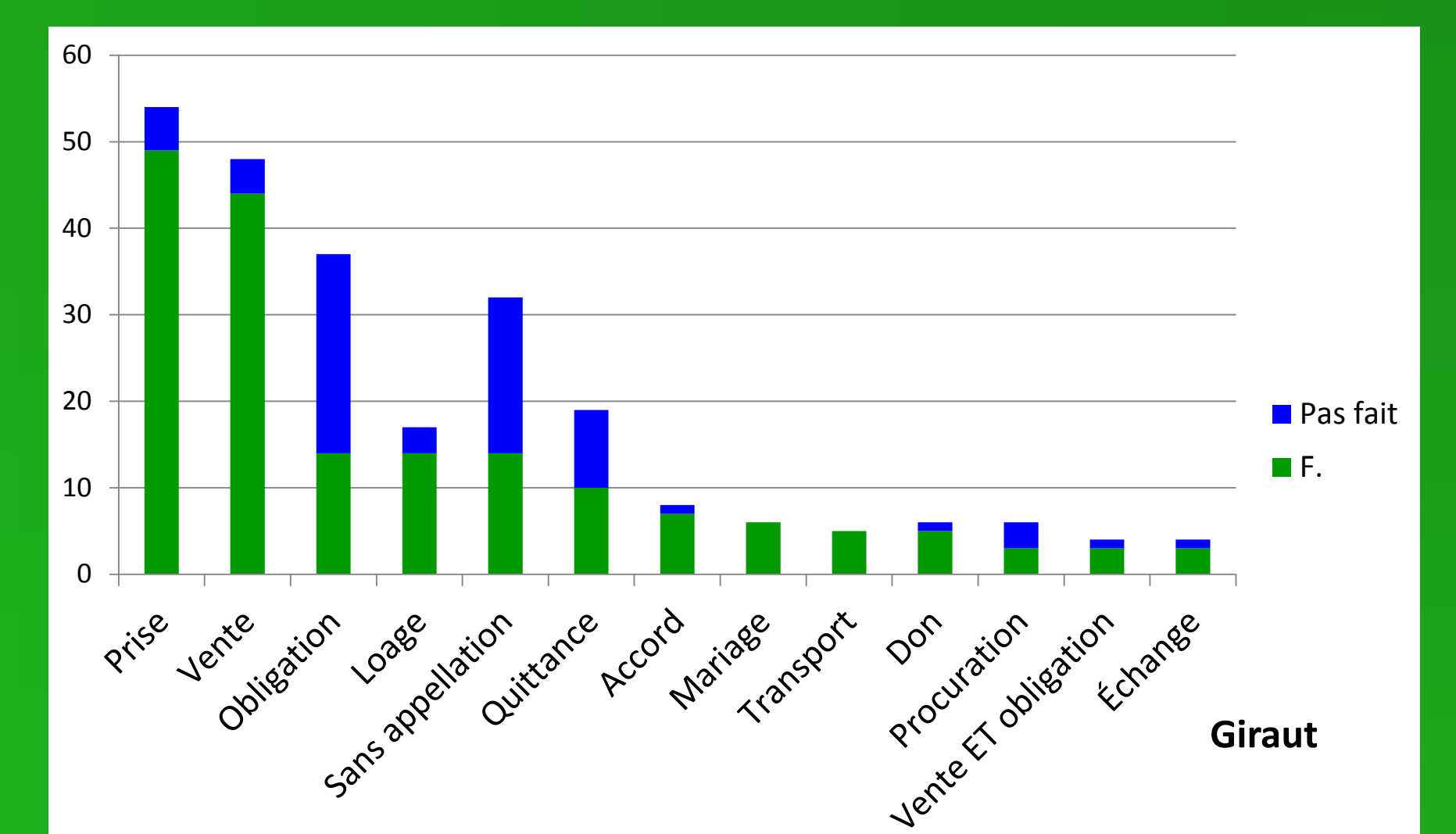
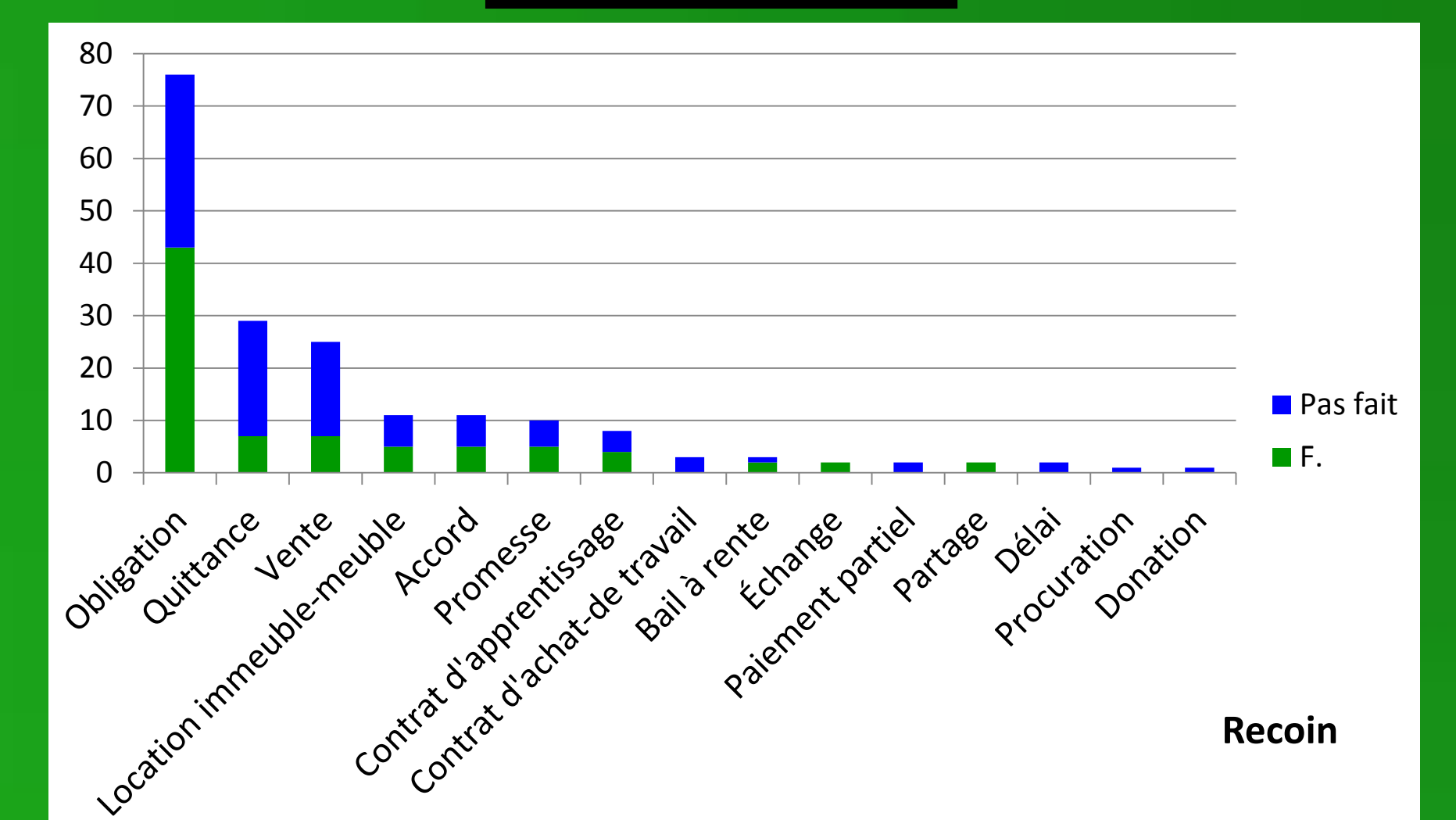
« R. » : Par l'absence totale de «ff», une pratique commune pour indiquer que l'acte a été rédigé deux fois, et puisque le R. est toujours accompagné d'un F., cette note marginale signifie probablement «refait» soit l'équivalent des «ff» de Giraut.

« / » : Cette note sert à annoter les transactions en rapport avec Giles de Rais. Est-ce pour retracer ses activités lors de son procès ou est-ce une entente faite entre le notaire et ce client? Quoi qu'il en soit, ce signe lie entre elles des transactions qui ne le sont pas à première vue.

**Prix** : Les prix changent pour le même type de transaction (les prises coûtent 4, 8, 12 ou 16 deniers). Les prix ne varient pas avec la production d'un acte scellé, ni avec le nombre de ligne à transcrire, ni avec la durée du contrat. Reste la nature des biens sujets à la transaction.

Bref, l'étude des marges indique que les registres étaient utilisés pour relever les opérations liées à un même client, que ce n'est pas la nature des transactions qui ne dictaient leur prix, mais les biens transigés et qu'un acte écrit n'était pas systématiquement produit par les notaires. Une variété de méthodes sont élaborées, encadrées par un système commun.

## 4- Résultats



« F. » : Pratique indiquant qu'un acte scellé a résulté de la transaction. Giraut en signale plus souvent que Recoïn (moins de 50%). Chez Giraut, la plupart des transactions donnent lieu à un acte, sauf les obligations et quittances.

« R. » : Pratique de Recoïn, il accompagne 16 F.

« / » : Pratique de Recoïn ultérieure à 1437 accompagnant les transactions de Gilles de Rais ou de son entourage (ex : son procureur).

**Prix** : Giraut mentionne plusieurs prix en deniers, tous des multiples de 4, dont 70% sont de 8 d. et dont la plupart sont associés à des prises. Recoïn mentionne un seul prix de 16 d. pour une quittance.